

LA MINUTE DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Focus sur le handicap auditif

Contrairement à une idée reçue trop souvent véhiculée, la déficience auditive recouvre des réalités différentes, très éloignées de l'image stéréotypée du « sourd-muet ». En effet, être sourd ne signifie pas être muet. La plupart des personnes sourdes sont capables de parler, même si certaines maîtrisent parfois maladroitement le langage parlé, faute d'entendre.

Par ailleurs, les conséquences du handicap sont très différentes en fonction de la déficience auditive, qui peut être légère, moyenne, sévère ou profonde, mais également en fonction des solutions mises en œuvre par les personnes pour compenser leur handicap.

Ainsi, des prothèses auditives ou tout autre dispositif amplifiant les sons peuvent permettre de compenser une déficience légère. Dans le cas d'une déficience auditive importante, les conséquences du handicap sur l'intégration sociale et professionnelle seront notamment fonction de la capacité de la personne à communiquer. Seules 8 % des personnes sourdes et 1 % des personnes déficientes auditives pratiquent la langue des signes française (LSF), les autres utilisant soit la lecture sur les lèvres, souvent associée à une communication gestuelle, soit la langue française parlée complétée (LPC). L'apprentissage de ces modes de communication varie selon que les personnes sont nées sourdes ou le sont devenues, selon qu'elles ont été intégrées dans un milieu scolaire ordinaire ou accueillies dans des établissements spécialisés. Autant de situations personnelles qui déterminent des stratégies d'adaptation, ou, au contraire, d'évitement, propres à chaque personne.

Il est donc primordial d'appréhender les répercussions du handicap auditif sur le projet professionnel ou sur la situation de travail de la personne malentendante afin d'identifier les solutions techniques, organisationnelles ou humaines permettant de sécuriser son insertion professionnelle ou son maintien dans l'emploi.

Pour aller plus loin, vous trouverez ci-dessous le lien d'un Webinaire sur le handicap auditif organisé par le FIPHFP

- https://www.youtube.com/watch?time_continue=6330&v=whkPvxtVN3M&feature=emb_logo

Le Cap Emploi sur le terrain :

Nous vous proposons cette semaine, un focus sur un accompagnement réalisé par le service maintien dans l'emploi auprès d'une personne atteinte d'un handicap auditif. Cet accompagnement a été réalisé en lien étroit avec l'Action Santé Travail, l'employeur de notre secteur et la personne concernée.

- Contexte de l'intervention : Monsieur exerce le métier de cariste manutentionnaire depuis 2003 dans une société de valorisation de traitement et élimination des déchets dangereux. Le salarié présente une déficience auditive bilatérale devenant de plus en plus contraignante dans ses échanges oraux et dans la réalisation de ses missions. Monsieur est appareillé à l'oreille gauche depuis 2012 mais la gêne est persistante dans son cadre professionnel. Il met en avant de l'hyperacousie (sensibilité à l'environnement, les sons deviennent gênants et parfois douloureux), des difficultés dans les échanges oraux avec ses collègues et ses responsables et dans la reconnaissance des alertes de sécurité. Il rencontre le médecin du travail dans le cadre d'une visite de suivi. A la suite de cette visite, le médecin du travail sollicite une intervention du Cap Emploi pour identifier les solutions lui permettant d'être maintenu à son poste.

- Déroulement de l'accompagnement : Un premier entretien en face à face a été proposé à Monsieur afin d'échanger en amont sur les difficultés rencontrées, sur la déficience auditive et afin de s'assurer que Monsieur ait compris la démarche et les possibilités d'accompagnement. Ensuite, une rencontre sur site a eu lieu en présence du salarié, de son employeur et du Cap emploi. Lors de cette rencontre, le Cap emploi recueille des informations complémentaires relatives au secteur d'activité de l'entreprise, aux missions confiées, aux attentes et besoins des différents acteurs.

La visite du poste permet d'apporter des éléments sur les échanges oraux, les coactions et cibler les tâches pour lesquelles le handicap a des répercussions. Lors de cette visite, nous réalisons que le salarié exerce ses missions dans un environnement bruyant, rendant indispensable l'utilisation de matériels (visseuse, deviseuse, broyeuse) créant des gênes auditives et nécessitant d'être attentif aux bruits d'alertes des chariots et gerbeurs qui circulent autour de lui.

En fonction des besoins, le Cap emploi peut mobiliser des outils et des partenaires spécialisés sur des typologies de handicap. SourdMédia* est le prestataire retenu par l'Agefiph pour le handicap auditif.

Après cette visite, nous préconisons (avec l'accord du médecin du travail) la mise en place d'un appareil auditif correspondant à son secteur d'activité. Une évaluation des difficultés de Monsieur est réalisée lors d'un rendez-vous avec l'audioprothésiste en lien avec le Cap emploi afin d'identifier les prothèses en adéquation avec le poste de travail et le cas échéant prévoir un casque de protection.

L'audioprothésiste assure qu'un programme inclus dans l'appareillage permet une sécurité optimale pour le salarié. Une demande de financement pour l'acquisition des prothèses auditives auprès de l'Agefiph est faite avec le salarié et le Cap emploi. Pour ce dossier, Monsieur doit avoir réalisé une demande de Reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH) et une demande de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) auprès de la MDPH. D'autres pièces administratives sont également demandées pour la constitution du dossier : un devis détaillé de l'audioprothésiste, un devis de prise en charge de la mutuelle et de l'organisme de sécurité sociale, un justificatif d'emploi (contrat de travail et/ou fiche de salaire), un relevé d'identité bancaire de la personne.

○ **Conclusion :** Avec l'appui du Cap Emploi et après déduction des montants pris en charge par le droit commun, le salarié a obtenu de l'Agefiph une pleine participation pour son reste à charge, d'un montant de 440€ pour ses prothèses auditives. Cet accompagnement a permis à Monsieur d'être maintenu à son poste.

SourdMedia




L'association a pour objectif de gérer et coordonner les services pour les personnes en situation de déficience auditive du Nord Pas de Calais.

Le Cap emploi peut mobiliser SourdMedia pour des interventions financées par l'Agefiph (Etude de poste ou Prestation d'appui spécifique), notamment pour des évaluations fonctionnelles de l'audition, l'identification des moyens de compensation, pour bénéficier d'un interprète LSF ou d'une interface par exemple.

Coordonnées : 03.20.17.16.10 contact@sourdmedia.fr

Des pistes d'aménagements pour maintenir une personne malentendante à son poste

Ces pistes de solutions ne sont ni exhaustives ni adaptées à tous les métiers, toutes les entreprises et toutes les situations des personnes présentant un handicap auditif. L'intervention du Cap Emploi permet de trouver des solutions assurant l'adéquation entre une situation de travail et une situation de handicap. Le Cap Emploi sécurise médicalement les solutions proposées et identifie des financements de droit commun et spécifique.

 <p>Exemples de pistes de solutions organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Multiplier les canaux de diffusion des informations importantes : face à face, mails, affichages... ▪ Au sujet des réunions : <ul style="list-style-type: none"> - En amont, envoyer par mail un ordre du jour et un relevé des décisions prises à postériori. - Organiser les prises de paroles chacun son tour - Placer les personnes en « U » et inviter la personne malentendante à se positionner au centre du U - Si une personne prend des notes manuscrites, l'inviter à se placer à côté de la personne malentendante / demander à ce qu'une personne prenne des notes - Veiller à ce qu'il n'y ait pas de contre-jour derrière les personnes qui parlent - Organiser un temps de face à face entre l'animateur et la personne malentendante après la réunion pour échanger, - Limiter les bruits environnants, ... 	 <p>Exemples de pistes de solutions techniques et matérielles :</p> <p>En situation de réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un micro déporté à transmettre à l'animateur ou à poser sur la table - Installer une application smartphone de transcription écrite. Exemple : ava <p>Par ailleurs d'autres aides techniques existent telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des systèmes d'alertes visuelles ou vibratoires pour transmettre des alertes sonores - Des casques de protection auditive englobants et creux compatibles avec les prothèses auditives, etc. - Des amplificateurs de téléphone fixe, ...
 <p>Exemples de pistes de solutions humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser des interfaces et interprètes pour les réunions, entretiens professionnels... ▪ Sensibiliser le collectif de travail (équipe, manager...) à la déficience auditive permet d'avoir un comportement quotidien plus adapté aux besoins d'une personne malentendante et d'améliorer la communication essentielle au collectif, ... 	